



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Encadrant technique d'une opération de traitement de
l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	1/50

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel.....	5
Liste des activités.....	5
Vue synoptique de l'emploi-type	6
Fiche emploi type.....	9
Fiches activités types de l'emploi	11
Fiches compétences professionnelles de l'emploi.....	17
Fiche compétences transversales de l'emploi	43
Glossaire technique	45
Glossaire du REAC.....	47

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	3/50

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La création du titre professionnel « Encadrant technique d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers » est décidée en fin 2015 pour répondre aux besoins du marché du travail. La configuration du titre professionnel sera déclinée en trois activités type pour l'emploi visé

Contexte de l'examen du titre professionnel

L'amiante a été utilisé massivement entre les années 60 et 90, interdit en 1997, il est présent en quantité dans près d'un immeuble sur deux. On estime entre 40 et 50 ans le temps nécessaire à son éradication en France. Le secteur du désamiantage concerne en métropole entre 1100 et 1200 entreprises certifiées SS3 pour un total d'environ 35000 salariés.

Les entreprises font le constat que la formation réglementaire permet l'accès à l'emploi, mais ne développe pas les compétences techniques propres à chaque niveau d'emploi :

- Encadrant technique
- Encadrant de chantier
- Opérateur de chantier

Le secteur du désamiantage est en progression, tous les types d'emploi sont concernés.

La mise en place d'une nouvelle certification permettra l'élaboration d'une offre de formation qualifiante qui professionnalisera les bénéficiaires aux situations de travail rencontrées sur les chantiers, tout en permettant aux professionnels de valoriser leur savoir-faire (VAE).

L'analyse du travail au travers d'une enquête en intra vers les tenants de l'emploi (13 entreprises représentatives) et une enquête en ligne auprès de 103 entreprises certifiées SS3 répondantes a pu mettre en évidence pour le titre « encadrant technique d'un chantier de traitement de l'amiante » trois activités principales et 13 compétences.

-Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

-Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

-Définir l'organisation, les méthodes et les moyens techniques permettant les opérations de traitement

Ces trois activités ont été mises en évidence par l'enquête et les travaux issus du groupe de travail amiante, en effet les entreprises ont souhaité un découpage par niveau de technicité qui correspond mieux à la réalité des secteurs d'activités. Une partie des entreprises emploie majoritairement des méthodes répétitives demandant des techniques simples à mettre en œuvre, alors que d'autres interviennent également sur des chantiers complexes qui demandent un niveau de maîtrise et de technicité supérieur.

Le découpage des deux premières activités de niveaux différents permettra l'acquisition et la montée en compétence progressive des apprenants en répondant aux besoins ciblés des entreprises.

Liste des activités

Nouveau TP : Encadrant technique d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Activités :

- Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante
- Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure
- Définir l'organisation, les méthodes et les moyens techniques permettant les opérations de traitement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	5/50

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante	1	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante
		2	Réaliser l'étude d'une opération de technicité courante
		3	Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération
		4	Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers
		5	Préparer le démarrage de l'opération de traitement
		6	Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante
		7	Effectuer la réception du chantier
		8	Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés
2	Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure	1	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante
		9	Réaliser l'étude d'une opération de technicité supérieure
		3	Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération
		4	Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers
		5	Préparer le démarrage de l'opération de traitement
		10	Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou autres polluants particuliers de technicité supérieure
		7	Effectuer la réception du chantier
8	Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés		
3	Définir l'organisation, les méthodes et les moyens techniques permettant les opérations de traitement	11	Préparer et gérer la certification de l'entreprise pour les travaux de traitement de l'amiante

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	6/50

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
		12	Effectuer la veille réglementaire, définir l'organisation de l'activité et les moyens humains
		13	Définir les méthodes et les moyens matériels adaptés
		1	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	7/50

FICHE EMPLOI TYPE

Encadrant technique d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

À partir d'une demande client, du descriptif du devis, d'une visite du site et, après l'obtention du marché, l'encadrant technique réalise l'étude, la préparation, la gestion complète d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers.

Pour cela, le professionnel recolte les informations nécessaires à la réalisation de l'offre technique et commerciale. Il gère la certification de l'entreprise, de la composition du dossier à la gestion et au suivi des audits.

Il réalise la préparation administrative du chantier et notamment rédige le Plan de retrait ou d'encapsulation (PRE), et analyse les risques pour une mise à jour du Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou du Plan de prévention (PDP). Il communique ces derniers en amont du démarrage du chantier à l'inspection du travail et à la CARSAT/CRAMIF et le cas échéant à l'OPPBTB dont il dépend. Il réalise la préparation du démarrage de l'action en déclenchant les besoins en ressources et le programme de prélèvement. Il a la responsabilité de l'encadrant de chantier et des équipes d'opérateurs. Il gère et suit le déroulement du chantier. Il réalise une veille technique régulière et maintient des relations avec la médecine du travail, l'inspecteur du travail, et les organismes de prévention (OPPBTB, CARSAT/CRAMIF).

Selon les spécificités de l'entreprise, l'encadrant technique peut évoluer sur des chantiers de technicité courante, a contrario il peut avoir à gérer des chantiers de technicité supérieure faisant appel à des techniques demandant un haut niveau de qualification dans des niveaux d'empoussièrement élevés ou en site dédié. A partir des éléments du chantier, c'est l'encadrant technique qui détermine le niveau de technicité de l'opération et qui communique vers l'encadrant de chantier et les opérateurs.

Le professionnel s'adapte aux évolutions technologiques et notamment à l'utilisation de l'outil numérique dans le cadre de ses activités (suivi de chantier, gestion administrative ...)

Une opération de traitement de l'amiante de technicité courante consiste à traiter des matériaux avec des processus généralement peu émissifs et faisant appel à des matériels et des techniques simples et courantes. Ces opérations courantes sont compatibles avec des Equipements de protection collective ou Individuelle (EPC/EPI) simples à mettre en œuvre.

Une opération de traitement de l'amiante de technicité supérieure consiste à traiter toutes les autres opérations qui ne sont pas de technicité courante, en particulier toute opération nécessitant la mise en œuvre d'un réseau d'adduction d'air permettant l'utilisation d'Appareil de protection respiratoire (APR) isolants ou de Tenues étanches ventilées (TEV) ou se déroulant dans un environnement contraint (nucléaire, site fixe de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers).

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Le bâtiment
- L'industrie
- Le secteur de la démolition
- Opération de traitement de l'amiante présent dans des navires
- Le secteur ferroviaire (démantèlement et entretien du matériel ferroviaire)
- Le démantèlement d'aéronef
- Le secteur nucléaire

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Encadrant technique d'un chantier de désamiantage

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 et ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs)

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	9/50

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante

Réaliser l'étude d'une opération de technicité courante

Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération

Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers

Préparer le démarrage de l'opération de traitement

Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

Effectuer la réception du chantier

Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés

2. Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante

Réaliser l'étude d'une opération de technicité supérieure

Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération

Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers

Préparer le démarrage de l'opération de traitement

Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou autres polluants particuliers de technicité supérieure

Effectuer la réception du chantier

Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés

3. Définir l'organisation, les méthodes et les moyens techniques permettant les opérations de traitement

Préparer et gérer la certification de l'entreprise pour les travaux de traitement de l'amiante

Effectuer la veille réglementaire, définir l'organisation de l'activité et les moyens humains

Définir les méthodes et les moyens matériels adaptés

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante

Compétences transversales de l'emploi

Savoir actualiser ses connaissances et ses compétences

Diagnostiquer un problème et le résoudre

Évaluer des performances et/ou des résultats

Diriger une équipe

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 5 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230p--Coordination de chantiers tous corps d'Etat

Fiche(s) Rome de rattachement

I1503 Intervention en milieux et produits nocifs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	10/50

FICHE ACTIVITE TYPE N° 1

Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir d'une demande client, du descriptif du devis, du cahier des charges et du rapport de repérage des matériaux contenant de l'amiante (MPCA) et après visite préalable l'encadrant technique réalise l'étude, la préparation et la gestion complète d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

Les techniques mises en œuvre sont simples, répétitives. L'encadrant technique connaît et maîtrise ses techniques et tous les EPI et moyens de protection collective qui y sont associés, notamment l'aéroulque et les diverses techniques de réduction de l'empoussièremement à la source.

Le professionnel récolte les informations nécessaires à la réalisation de l'offre technique et commerciale. Il réalise la préparation administrative du chantier et notamment rédige le plan de retrait, et analyse les risques pour une mise à jour du plan de prévention ou du PPSPS. Il communique ces derniers en amont du démarrage du chantier à l'inspection du travail et la CARSAT/CRAMIF et le cas échéant à l'OPPBT dont il dépend.

Il réalise la préparation du démarrage de l'action en déclenchant les besoins en ressources et le programme de prélèvement. Il a la responsabilité de l'encadrant de chantier et des équipes d'opérateurs Il réalise une veille technique régulière et maintient des relations avec la médecine du travail, l'inspecteur du travail, et les organismes de prévention (OPPBT, CARSAT/CRAMIF). Il présente l'opération et s'assure de la bonne compréhension du plan de retrait. Il gère les éventuelles participations de sous-traitants (obligatoirement certifiés SS3 s'agissant de tous les travaux relevant du champ de la certification) et s'assure de la réalisation des travaux dans le respect de la législation et du Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 et de ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs).

Il vérifie au fur et à mesure l'avancement des travaux le respect du planning, évalue et fait appliquer les mesures correctives si nécessaire.

Il gère le suivi des déchets en effectuant les certificats d'acceptation préalables (CAP) en liaison avec le représentant du donneur d'ordre, réalise le suivi financier de l'action et suit la métrologie du chantier et l'exposition du personnel.

En fin de travaux, le professionnel contrôle les opérations de repli du chantier, il fait réaliser les mesures de première restitution de zone et demande la réception des travaux par le client après obtention des résultats de mesures libératoires. Il constitue le rapport de fin de travaux et le transmet au client. Il réalise le suivi des retours des BSD et BSDA après le traitement des déchets. Il déclenche la facturation et le paiement des travaux sous-traités et procède à l'archivage de toutes les pièces administratives

L'encadrant technique dirige et suit le chantier de désamiantage afin d'assurer la qualité du résultat final, la rentabilité du chantier et le respect du décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 ainsi que ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs)

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 et ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs)

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante

Réaliser l'étude d'une opération de technicité courante

Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	11/50

Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers
Préparer le démarrage de l'opération de traitement
Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante
Effectuer la réception du chantier
Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer par écrit (comprendre et s'exprimer)
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques
Savoir actualiser ses connaissances et ses compétences
Traiter des opérations administratives et financières

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	12/50

FICHE ACTIVITE TYPE N° 2

Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

À partir d'une demande client, du descriptif du devis, du cahier des charges et du rapport de repérage de MPCA et après visite préalable l'encadrant technique réalise l'étude, la préparation et la gestion complète d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

L'encadrant technique dirige et suit le chantier de désamiantage afin d'assurer la qualité du résultat final, la rentabilité du chantier et le respect du décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 ainsi que ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs)

Après avoir réalisé l'étude et la préparation de l'action, l'encadrant technique initie avec ses équipes d'opérateurs et l'encadrant de chantier le démarrage des travaux. Il présente le chantier et s'assure de la bonne compréhension du plan de retrait. Il gère les éventuelles participations de sous-traitants et s'assure de la réalisation des travaux dans le respect de la législation et du Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 ainsi que ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs).

Il vérifie au fur et à mesure l'avancement des travaux le respect du planning, il évalue et fait appliquer les mesures correctives si nécessaire.

Il gère le suivi des déchets, en effectuant les Certificat d'acceptation préalable (CAP) en liaison avec le représentant du donneur d'ordre. Il réalise le suivi financier de l'action et suit la métrologie du chantier et l'exposition du personnel.

En fin de travaux, le professionnel contrôle les opérations de repli du chantier, il fait réaliser les mesures de première restitution de zone et demande la réception des travaux par le client après obtention des résultats de mesures libératoires. Il constitue le rapport de fin de travaux et le transmet au client. Il réalise le suivi des retours des Bordereau de suivi des déchets amiantés (BSD et BSDA) après le traitement des déchets. Il déclenche la facturation et le paiement des travaux sous-traités et procède à l'archivage de toutes les pièces administratives

Les techniques mises en œuvre sont complexes, L'encadrant technique connaît et maîtrise ces techniques et tous les EPI et moyens de protection collective qui y sont associés. Il maîtrise parfaitement les systèmes d'adduction d'air.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 ainsi que ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs)

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante

Réaliser l'étude d'une opération de technicité supérieure

Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération

Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers

Préparer le démarrage de l'opération de traitement

Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou autres polluants particuliers de technicité supérieure

Effectuer la réception du chantier

Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	13/50

Compétences transversales de l'activité type

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Savoir actualiser ses connaissances et ses compétences

Diagnostiquer un problème et le résoudre

Organiser, préparer une action

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	14/50

FICHE ACTIVITE TYPE N° 3

Définir l'organisation, les méthodes et les moyens techniques permettant les opérations de traitement

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'encadrant technique définit, en collaboration avec le chef d'entreprise dans le périmètre, de l'activité de traitement de l'amiante et des autres polluants particulaires, l'organisation et les moyens humains dédiés.

Pour cela, il met en place un dispositif de veille réglementaire, normatif et technique et s'assure de l'aptitude, de la formation des personnels et du suivi des expositions.

Il définit les méthodes de traitement utilisables, en évalue les risques et définit les protections individuelles et collectives adaptées et met à jour le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Il définit les moyens matériels adaptés à l'activité et s'assure de leur conformité, de leur maintenance et de leur entretien. Il conçoit et déploie notamment les méthodes de dimensionnement de l'aérodynamique des chantiers.

Afin d'assurer la certification de son entreprise, l'encadrant technique connaît et applique les attendus et les étapes de la certification des entreprises prévus par les normes NF X 46-010 et NF X 46-011, il tient à jour les registres et déclare les chantiers (ainsi que les éventuelles modifications de planning) à l'organisme certificateur.

Il assure la traçabilité des chantiers et élabore un système documentaire (trame de PRE, procédures, documents d'enregistrement des contrôles), il accompagne les auditeurs lors des audits de chantier et répond aux écarts d'audits. Il tient à jour la formation et les aptitudes du personnel et réalise une veille technique, réglementaire

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 ainsi que ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs)
NF X 46-010 et NF X 46-011

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Préparer et gérer la certification de l'entreprise pour les travaux de traitement de l'amiante

Effectuer la veille réglementaire, définir l'organisation de l'activité et les moyens humains

Définir les méthodes et les moyens matériels adaptés

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particulaires dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante

Compétences transversales de l'activité type

Savoir actualiser ses connaissances et ses compétences

Organiser, préparer une action

Diriger une équipe

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	15/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Disposer des connaissances minimales nécessaires pour encadrer un ou plusieurs encadrants de chantier, en sécurité pour eux-mêmes et leurs équipes d'opérateurs, pour l'environnement, lors de la réalisation de travaux de retrait ou d'encapsulage

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence est nécessaire à la fonction d'encadrement dans tout chantier de retrait ou d'encapsulage de matériau contenant de l'amiante, quelle qu'en soit la technicité. Elle permet à l'encadrant de disposer des connaissances minimales du risque, des obligations réglementaires applicables et des moyens généraux de prévention.

Critères de performance

Réussir l'attestation de compétence selon les critères de l'arrêté du 23/02/12, cette attestation de compétences doit être renouvelée tous les trois ans.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante, des fibres céramiques réfractaires et du plomb et leurs effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux opérations sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs, formation à la sécurité du personnel au poste de travail ;
- Connaître les exigences du code de la santé publique liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante et le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante ainsi que les limites de ces repérages ;
- Connaître les documents exigibles lors de toute opération (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante ») ;
- Etre capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ;
- Connaître les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés ;
- Connaître les obligations des armateurs de navires français concernant la recherche d'amiante à bord de navires (décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires). Connaître les documents exigibles lors de toute intervention sur ces navires. Être capable d'effectuer l'analyse critique de ces documents et de les utiliser pour évaluer les risques ;
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères ;
- Connaître les produits, matériaux et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les modalités d'identification des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les produits ou procédés de substitution à l'amiante ;
- Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et la communication des résultats aux entreprises intervenantes ;
- Connaître les dispositions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	17/50

- Etre capable d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération, notamment par la connaissance des expositions, et, sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir des notices de postes, de choisir des méthodes de travail, de définir des modes opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement et d'assurer la traçabilité des opérations. Sont notamment visées les moyens de protection permettant de réduire l'émission de fibres d'amiante et autres polluants particulaires et les procédures de contrôle de l'empoussièrment, le suivi des expositions et les procédures de décontamination du personnel et des équipements. Être capable de faire appliquer ces méthodes et procédures ;
- Etre capable d'effectuer l'analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques ;
- Etre capable de choisir, de savoir utiliser, d'assurer la maintenance et d'entretenir les équipements de protection collective adaptés en fonction des conditions et des caractéristiques particulières du travail. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements et de les faire appliquer ;
- Etre capable de choisir, de savoir utiliser d'assurer la maintenance et d'entretenir les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés. Être capable d'établir des consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement, de ces équipements et de les faire appliquer ;
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées recommandées de port en continu en tenant compte des critères externes ayant une influence sur le métabolisme (chaleur, humidité, pénibilité du travail...) ;
- Etre capable de définir les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets et de les faire appliquer ;
- Connaître les situations d'urgence et être capable d'identifier toute situation anormale, notamment accident ou intoxication, être capable de définir la conduite à tenir dans ces situations et de la faire appliquer ;
- Etre capable de transmettre aux opérateurs l'information et le savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	18/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réaliser l'étude d'une opération de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser l'état des lieux (analyse des documents du marché, visite de chantier, vérification du cahier des charges et des rapports de repérage, des MPCA)
Quantifier les MPCA à traiter
Identifier le ou les processus de traitement des MPCA et leur niveau d'empoussièrément respectif (1, 2 ou 3)
Définir l'emprise de la zone de chantier et des zones de travail
Concevoir l'aéraulique du chantier et réaliser le bilan aéraulique prévisionnel
Définir les moyens matériels et outillages adaptés et leur entretien, maintenance, contrôle
Dimensionner et concevoir le réseau électrique
Faire réaliser le bilan de puissance électrique
Définir les allocations de main d'œuvre et de sous-traitance
Définir les allocations de matériaux et consommables
Établir un programme de prélèvement prévisionnel et passer commande des mesurages requis auprès d'un organisme accrédité
Procéder à l'évaluation des risques de l'opération
Réaliser une analyse critique des données d'identification de la présence d'amiante (repérage avant travaux de MPCA et diagnostic des déchets avant démolition)
Évaluer l'ensemble des risques
Définir la nature des déchets
Définir la filière d'élimination des déchets en accord avec le donneur d'ordre
Définir les besoins pour la gestion des autres déchets
Évaluer les capacités de l'entreprise à réaliser les travaux
Évaluer les besoins assurantiels (couverture, limite de couverture et cas de l'encapsulage)

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en bureau d'étude après avoir vérifié la faisabilité des travaux par l'entreprise et suite à une visite sur le site des travaux.

Le professionnel doit tenir compte de tous les éléments afin de prévoir tous les équipements et procédures correspondant au niveau d'empoussièrément, et aux caractéristiques de l'opération. Les opérations sont de technicité simple Dans cette phase d'étude, il peut associer l'encadrant de chantier afin d'élaborer des procédures adaptées et réalisables dans le respect du décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 et de ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs).

Tout au long de la mise en œuvre de cette compétence, il assure un rôle commercial avec le client.

Critères de performance

L'étude de l'opération est précise et décrit parfaitement la phase opérative

Les processus de traitement des MPCA sont précis et réalisables

Les niveaux d'empoussièrément prévus correspondent à la réalité des mesures effectuées

Le bilan aéraulique prévisionnel permet de répondre aux besoins réels

Les mesurages réglementairement requis sont programmés et commandés auprès d'un organisme accrédité

Le matériel et l'outillage sont présents sur le chantier et en nombre suffisant

Le traitement des déchets est anticipé, toutes les démarches administratives réalisées

L'entreprise réalise les travaux dans le cadre de ses qualifications et possibilités

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	19/50

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser un dossier, recueillir des informations

Analyser les données de repérage et localiser les MPCA sur site*

Réaliser l'évaluation des risques

Connaître les techniques employées sur les opérations d'un niveau de technicité courant

Connaître les moyens de protection permettant de réduire l'émission de polluants (Brumisation, abattage, captation à la source...)

Maîtriser les différentes techniques de métrologie permettant de vérifier le respect de la V.L.E.P et savoir interpréter les résultats

Anticiper et organiser l'installation de chantier

Réaliser un inventaire précis des besoins en main-d'œuvre et matériel

Évaluer les besoins en qualification et habilitations spécifiques au chantier

Planifier des tâches

Prendre en compte les spécificités d'une opération

Vérifier l'adéquation entre les possibilités de l'entreprise et les travaux à réaliser

* L'article 2 de l'arrêté du 8 avril 2013 met à la charge du donneur d'ordre cette tâche, bien qu'en réalité ce soit généralement les entreprises qui la réalise en application des exigences du marché passé

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	20/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Élaborer les processus mis en œuvre
Définir les travaux sous-traités, établir le cahier des charges, négocier et réaliser le contrat
Définir les conditions contractuelles particulières entre l'entreprise et des prestataires de services
Rédiger le plan de retrait ou d'encapsulage
Rédiger le PPSPS ou le plan de prévention
Réaliser le planning des tâches
Établir un programme de prélèvements, sur opérateurs et environnementaux
Indiquer ses besoins à l'organisme accrédité en vue de la réalisation par ce dernier de la stratégie d'échantillonnage et lui communiquer toutes informations utiles à cette fin (article R. 4412-103 CT)
Procéder au recueil de l'avis du médecin du travail et des représentants du personnel sur la stratégie d'échantillonnage
Envoyer le PRE aux organismes concernés (inspection du travail et organisme certificateur, CARSAT/CRAMIF, OPPBTP, le cas échéant)
Organiser et gérer le suivi des expositions de salariés
Prendre les dispositions nécessaires pour l'élimination des déchets auprès d'un transporteur et d'une installation de stockage dédiée et le cas échéant consulter le conseiller ADR
Prendre les dispositions pour organiser la consignation ou le dévoiement des réseaux

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en bureau d'études une fois le marché traité après visite du site de réalisation des travaux

Après avoir réalisé l'étude du chantier, l'encadrant technique définit le cas échéant les travaux à sous-traiter, négocie et contractualise avec les entreprises concernées (titulaire d'une certification SS3 pour tous travaux relevant du champ de ladite certification).

Il rédige le plan de retrait et les processus, il peut si besoin associer un encadrant de chantier dans la rédaction afin de s'assurer de la faisabilité des processus de retrait. Il établit le planning de réalisation des tâches et fait réaliser par un organisme accrédité le programme de prélèvements afin de définir les niveaux d'empoussièremment et d'assurer le suivi des zones.

Il envoie le PRE à l'inspection du travail à la CARSAT/CRAMIF, le cas échéant à l'OPPBTP et à son organisme certificateur.

Critères de performance

Le cahier des charges des travaux sous traités est précis et conforme à la réalité

Le plan de retrait respecte la législation et est explicite

Les tâches s'enchaînent conformément au planning prévu

Le programme de prélèvements est efficace et permet de connaître précisément les niveaux d'empoussièremment, de s'assurer du respect de la VLEP en matière d'amiante ainsi que du non-dépassement du seuil inscrit au code de la santé publique

Le PRE est conforme à la législation en vigueur et transmis aux organismes institutionnels

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Établir un cahier des charges

Négocier un marché avec un sous-traitant, savoir identifier les travaux nécessitant un sous-traitant titulaire de la certification SS3

Rédiger un plan de retrait

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	21/50

Réaliser un planning

Organiser la mise en œuvre de la stratégie d'échantillonnage par l'organisme accrédité

Gérer les relations avec les organismes institutionnels

Transmettre les plans de retrait et les plans de prévention ou les PPSPS aux organismes institutionnels

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	22/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Présenter la globalité du projet

Présenter le PRE

Présenter le PGC, le PPSPS ou le PDP

Présenter les documents d'identification de l'amiante (DTA, repérage avant travaux des MPCA et diagnostics avant démolition)

Présenter les interlocuteurs chantiers

Faire la visite du chantier et localiser les installations prévues avec l'encadrant de chantier

Participer avec le chef de chantier à l'élaboration du plan de prévention des risques ou du PPSPS le cas échéant

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce avant le début des travaux. L'encadrant technique présente l'ensemble du projet à l'encadrant de chantier et notamment le PRE, les PGC /PPSPS ou le PDP et les rapports de repérage des MPCA, il s'assure de la bonne compréhension de ceux-ci et de l'assimilation des contenus. Il fait l'interface avec les différents intervenants du chantier et s'assure de la bonne communication entre eux. Au cours de la visite de chantier, il identifie les différentes zones avec l'encadrant de chantier.

Critères de performance

Le PRE et son contenu sont connus et compris de l'encadrant de chantier

Le contenu du projet et ses spécificités sont connus de l'encadrant de chantier

Le contenu du PGC et du PPSPS ou du PDP est connu et compris de l'encadrant de chantier

Le contenu du DTA, du repérage avant travaux des MPCA ou du repérage avant démolition est connu et compris de l'encadrant de chantier

Les différents interlocuteurs sont identifiés par l'encadrant de chantier

Les différentes zones sont identifiées et matérialisées

Les plans d'organisation de la prévention (PRE, PPSPS ou PDP) sont conformes et opérationnels

Les consignes sont respectées

Les objectifs sont atteints

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Communiquer avec ses équipes

Expliciter le contenu d'un document, reformuler

S'assurer de la compréhension et du respect d'un document, d'une consigne

Assurer l'interface avec les différents intervenants

Transmettre ses directives et définir des objectifs

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	23/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Préparer le démarrage de l'opération de traitement

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Effectuer la commande auprès du transporteur de déchets et demander le certificat d'acceptation préalable (CAP) des déchets auprès du centre de traitement en lien avec le donneur d'ordre de l'opération,
Effectuer les commandes des moyens matériels nécessaires à l'installation de chantier
Effectuer la commande de mesurages auprès de l'organisme accrédité
Effectuer la commande des matériels et consommables
Effectuer la commande des locations (le cas échéant) en lien avec l'encadrant de chantier
Effectuer la demande de personnel en fonction des besoins du chantier (SST, cariste...)
Affecter le personnel

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en relation et avec la collaboration de l'encadrant de chantier, le donneur d'ordre, les autres corps d'état
Les spécificités de l'opération induisent des situations totalement différentes qui impactent cette compétence, l'expérience est un facteur déterminant dans la mise en œuvre de cette dernière.
Après avoir réalisé l'étude et la préparation administrative de l'opération, l'encadrant technique prépare le démarrage de l'opération, dernière phase avant le début des travaux sur site. Il sélectionne le transporteur de déchets, effectue la commande et demande le certificat d'acceptation préalable auprès du centre de traitement en lien avec le donneur d'ordre de l'opération. Conformément au programme de prélèvements établis, il passe commande auprès de laboratoires accrédités et fait réaliser, avant démarrage de l'opération, les mesures d'empoussièrement destinées au contrôle de l'état initial de l'empoussièrement de l'air en fibres d'amiante. Les matériels, consommables et matériels de location éventuels sont commandés. Le personnel adapté prévu pour la réalisation du chantier est prêt à démarrer le chantier.

Critères de performance

La législation sur le traitement et le transport des déchets amiantés est respectée
Le laboratoire accrédité pour réaliser les prélèvements et analyses est mandaté, sa mission clairement définie
Les matériels et consommables sont livrés conformément aux consignes et aux délais prévus
Le matériel de location est présent, les modalités de sa décontamination et de sa restitution sont fixées, en lien avec l'encadrant de chantier, avec le loueur et formalisées dans une convention
Le personnel est en nombre suffisant et ses qualifications sont adaptées aux caractéristiques du chantier

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître et appliquer la législation relative aux déchets d'amiante
Suivre la mise en œuvre de la stratégie d'échantillonnage et les résultats des prélèvements réalisés par l'organisme accrédité
Passer une commande, suivre l'état d'avancement des livraisons
Estimer les besoins en main-d'œuvre et déclencher la mise à disposition
Anticiper les besoins
Recruter du personnel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	25/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Suivre l'avancée des travaux avec son encadrant de chantier.
Suivre les travaux sous-traités, réceptionner et déclencher les paiements.
Vérifier sur le chantier l'application du PRE.
Suivre l'évolution du contenu des travaux avec le donneur d'ordre.
Suivre l'adéquation entre le chiffrage et la réalisation des travaux pour l'ensemble des moyens mis en œuvre (humains, matériels, métrologie, déchets...).

Définir des méthodes alternatives en cas de problèmes liés à l'application des processus ou aux résultats de l'empoussièrément, informer les personnes visées par la réglementation de cet état de fait.
Prendre les dispositions nécessaires en cas d'événement ayant un impact sur le déroulement du chantier (découverte de MCA non identifiés) ou l'économie du chantier
Mettre à jour et transmettre aux organismes institutionnels) le PDRE et ses avenants.
S'assurer de l'adéquation de la métrologie prévisionnelle aux besoins effectifs du chantier.
Assurer la facturation client et maîtriser les échus.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en bureau d'étude et sur le chantier en collaboration avec l'encadrant de chantier, les équipes d'opérateurs, les entreprises sous-traitantes, et le donneur d'ordre. Les chantiers sont de technicité courante, les EPI et les moyens de protection collective sont adaptés, les moyens de décontamination également.

Après avoir déclenché le début des travaux, l'encadrant technique réalise le suivi des opérations de retrait, et gère les travaux sous traités. Il vérifie le respect du PDRE et, en collaboration avec le donneur d'ordre suit l'évolution du contenu des travaux. Il s'assure au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'adéquation entre le chiffrage et la réalisation des travaux et réalise le suivi financier. En cas de problèmes liés à l'application des processus ou à un dépassement des niveaux d'empoussièrément ou des seuils réglementaires (code du travail et code de la santé publique), il prend toutes les dispositions nécessaires, propose des solutions alternatives, met à jour le PRE ou ses avenants et transmet à l'inspection du travail, à la CARSAT/CRAMIF, le cas échéant à l'OPPBT et à l'organisme certificateur les mises à jour. Il déclenche comme prévu au contrat la facturation, et s'assure du suivi des paiements.

Critères de performance

Les travaux sous-traités sont conformes au cahier des charges
Le PRE est appliqué dans son intégralité
Les travaux sont suivis en relation avec le donneur d'ordre
La réalisation des travaux est conforme et correspond au chiffrage
Des moyens de remédiation sont proposés et mis en place en cas de problèmes liés aux processus ou aux résultats d'empoussièrément, les personnes visées par la réglementation en sont informées
Les éventuels avenants au PRE sont transmis aux organismes concernés
La métrologie fait l'objet d'un suivi et d'éventuels réajustements
La facturation est réalisée conformément au contrat
Le suivi financier permet d'évaluer le résultat au fur et à mesure de l'avancement des travaux

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

S'assurer de la bonne mise en œuvre d'un processus, de consignes.
Connaître et les techniques, et procédures de mise en œuvre d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	27/50

Maîtriser et vérifier le fonctionnement de l'aéraulique de chantiers simples et procéder à des remédiations.
Connaître la mise en œuvre et les conditions d'utilisation des différents appareils de protection respiratoires liés à des niveaux d'empoussièrement de premier et second niveau.
Connaître les EPC adaptés à des chantiers de technicité courante S'assurer du respect de la V.L.E.P par la maîtrise des différentes techniques de métrologie permettant de vérifier, savoir interpréter les résultats.
Gérer les travaux de sous-traitance.
Réaliser un suivi financier.
Proposer et faire appliquer des méthodes alternatives.
Connaître, suivre et faire appliquer les règles de la métrologie.
Déclencher la facturation, les paiements.
Diriger une équipe.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	28/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Effectuer la réception du chantier

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Vérifier avec l'encadrant de chantier sur site le retrait de tous les MPCA.
Réceptionner les travaux sous traités.
Faire réaliser les mesures de première restitution.
Demander la réception des travaux par le client après obtention des résultats de mesures libératoires.
Réceptionner le chantier avec le client.
Déclencher des actions de remédiation en cas de réserves.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur le chantier en collaboration avec le donneur d'ordre et l'encadrant de chantier. Elle permet la finalisation du chantier et la restitution des zones traitées, la levée ou le constat de réserves.

Une fois les opérations de traitement terminées, l'encadrant technique procède avec l'encadrant de chantier à toutes les vérifications permettant de s'assurer du retrait complet des MPCA, (hors l'examen visuel réalisé par un professionnel certifié, missionné par le maître d'ouvrage) il réceptionne les travaux sous-traités. Afin de procéder à la libération de la zone, il fait réaliser les mesures de première restitution. Après avoir obtenu les résultats des mesures libératoires, il demande la réception des travaux par le client et la réalise. En cas de réserves, il conçoit et déclenche des mesures de remédiation pour les lever.

Critères de performance

La restitution est conforme, l'absence de fibres résiduelles d'amiante est constatée.
La réception du chantier est conforme à la procédure, sans réserve.
Le rapport de fin de travaux est complet et remis au client.
Des actions de remédiation sont déclenchées en cas de réserve(s).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Appliquer les règles et procédures de la métrologie, savoir passer commande des mesurages réglementairement requis.
Mettre en œuvre les procédures d'une réception de travaux.
Déclencher des mesures de remédiation.
Rendre compte à son client.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	29/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Constituer le rapport de fin de travaux et le transmettre au client
Alimenter le REX
Réaliser les dernières facturations
Éditer, transmettre et archiver le rapport de fin de travaux (RFT) et autres documents de réalisation
Fournir les bordereaux de suivi des déchets amiantés
Suivre le retour des BSD et BSDA après traitement des déchets
Réaliser le bilan financier définitif
Déclencher le paiement des sous-traitants
Organiser et gérer le suivi d'exposition des salariés

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en bureau d'études, en collaboration avec l'encadrant de chantier. Elle constitue une phase de rendu compte, de bilan et de traçabilité pour l'entreprise et le donneur d'ordre. Cette compétence doit être exercée dans le respect du décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 et ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs).

À la fin des opérations de retrait, l'encadrant technique assure la gestion des opérations de libération de zone. Il fait réaliser les mesures de première restitution et demande la réception des travaux par le client après obtention des résultats de mesures libératoires. Il constitue le rapport de fin de travaux et le transmet au client.

Il alimente le REX, archive le RFT et autres documents de réalisation. Il s'assure du retour des BSD et BSDA après le traitement des déchets. Il réalise le bilan financier définitif, afin d'améliorer sa pratique pour les chantiers suivants. Il fait réaliser les dernières facturations.

Critères de performance

Les différents registres et documents sont renseignés et archivés (REX, RFT...)

La facturation est à jour

La procédure de traitement des déchets est respectée, les BSD et BSDA sont retournés et transmis au donneur d'ordre

Le bilan financier définitif est positif

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Rédiger et transmettre un rapport de fin de travaux

Tenir à jour et renseigner les REX, RFT...

Déclencher la facturation

Organiser et réaliser l'archivage de documents

Appliquer les règles et procédures du traitement des déchets amiantés

Rendre compte à son client

Savoir organiser et gérer le suivi d'exposition des salariés

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	31/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Réaliser l'étude d'une opération de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Réaliser l'état des lieux (analyse des documents du marché, visite de chantier, vérification du cahier des charges et des rapports de repérage, des MPCA).

Quantifier les MPCA à traiter.

Identifier les processus de traitement des MPCA et leur niveau d'empoussièrement respectif (1, 2 ou 3).

Définir l'emprise de la zone de chantier et des zones de travail.

Concevoir l'aéraulique du chantier et réaliser le bilan aéraulique prévisionnel.

Définir les allocations de matériel et outillages.

Dimensionner et concevoir le réseau électrique.

Faire réaliser le bilan de puissance électrique.

Dimensionner et concevoir le réseau d'adduction d'air.

Réaliser le bilan de puissance de l'adduction d'air.

Définir les allocations de main d'œuvre.

Définir les allocations de matériaux et consommables.

Établir un programme de prélèvement prévisionnel.

Procéder à l'évaluation des risques de l'opération.

Réaliser une analyse critique des données d'identification de la présence d'amiante (repérage avant travaux des MPCA et diagnostic des déchets avant démolition).

Évaluer l'ensemble des risques.

Définir la nature des déchets.

Définir la filière d'élimination des déchets en accord avec le donneur d'ordre.

Définir les besoins pour la gestion des autres déchets.

Évaluer les capacités de l'entreprise à réaliser les travaux.

Évaluer les besoins assurantiels (couverture, limite de couverture et cas de l'encapsulage).

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en bureau d'étude après avoir vérifié la faisabilité des travaux par l'entreprise et après avoir réalisé une visite sur le site du chantier.

Le professionnel doit tenir compte de tous les éléments afin de prévoir tous les équipements et procédures correspondant au niveau d'empoussièrement qui sont souvent élevés et aux caractéristiques du chantier. Les chantiers sont de technicité supérieure, les EPI, les moyens de protection collective dont le confinement sont adaptés à des niveaux d'empoussièrement élevés, les confinements et les méthodes et matériels de décontamination demandent un niveau de qualification élevé pour toutes les catégories de personnel (Opérateur, encadrant de chantier et encadrant technique)

Les mesurages réglementairement requis sont programmés et commandés auprès d'un organisme accrédité

Dans cette phase d'étude, il peut associer l'encadrant de chantier afin d'élaborer des procédures adaptées et réalisables dans le respect du décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 ainsi que ses arrêtés d'application (Protection des travailleurs). Tout au long de la mise en œuvre de cette compétence, il assure un rôle commercial avec le client.

Critères de performance

L'étude du chantier est précise et décrit parfaitement la phase opérationnelle

Les processus de traitement des MPCA sont précis et réalisables

Les niveaux d'empoussièrement prévus correspondent à la réalité des mesures effectuées

Le bilan aéraulique prévisionnel permet de répondre aux besoins réels

Le matériel et l'outillage sont présents sur le chantier et en nombre suffisant

Le traitement des déchets est anticipé, toutes les démarches administratives réalisées

L'évaluation des risques est réalisée

L'entreprise réalise les travaux dans le cadre de ses qualifications et possibilités

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	33/50

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Analyser un dossier, recueillir des informations

Analyser les données de repérage, localiser les MPCA sur site*

Réaliser l'évaluation des risques

Anticiper et organiser l'installation de chantier

Connaître les techniques et procédures liées à des opérations de technicité supérieure

Maîtriser la conception et le dimensionnement de l'aéraulique de chantiers de technicité supérieure

Connaître les domaines d'emploi et les conditions d'utilisation des différents appareils de protection respiratoires

Maîtriser la conception et le dimensionnement des installations de production et de distribution d'air respirable

Maîtriser les différentes techniques de métrologie permettant de vérifier le respect de la V.L.E.P et savoir interpréter les résultats

Connaître les EPI et leur mise en œuvre adaptées aux niveaux d'empoussièrement élevés (masque à adduction d'air, tenue ventilée...)

Réaliser un inventaire précis des besoins en main-d'œuvre et matériel

Évaluer les besoins en qualification et habilitations spécifiques au chantier

Planifier des tâches

Prendre en compte les spécificités d'une opération

Vérifier l'adéquation entre les possibilités de l'entreprise et les travaux à réaliser

* L'article 2 de l'arrêté du 8 avril 2013 met à la charge du donneur d'ordre cette tâche, bien qu'en réalité ce soit généralement les entreprises qui la réalise en application des exigences du marché passé

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	34/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou autres polluants particuliers de technicité supérieure

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Suivre l'avancée des travaux avec son encadrant de chantier.
Suivre les travaux sous-traités, réceptionner et déclencher les paiements.
Vérifier sur le chantier l'application du PRE.
Vérifier la bonne mise en œuvre des matériels spécifique à une opération de technicité supérieure (confinement double peau, adduction d'air).
Vérifier la bonne mise en œuvre des processus spécifiques à une opération de technicité supérieure
Suivre l'évolution du contenu des travaux avec le donneur d'ordre.
Suivre l'adéquation entre le chiffrage et la réalisation des travaux pour l'ensemble des moyens mis en œuvre (humains, matériels, métrologie, déchets...)
Définir des méthodes alternatives en cas de problèmes liés à l'application des processus ou aux résultats de l'empoussièrément informer les personnes visées par la réglementation de cet état de fait.
Prendre les dispositions nécessaires en cas d'événement ayant un impact sur le déroulement de l'opération (découverte de MPCA non identifiés) ou l'économie du chantier.
Mettre à jour et transmettre aux organismes institutionnels le PDRE et ses avenants
S'assurer de l'adéquation de la métrologie prévisionnelle aux besoins effectifs du chantier.
Assurer la facturation client et maîtriser les échus.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence s'exerce en bureau d'étude et sur le site de l'opération en collaboration avec l'encadrant de chantier, les équipes d'opérateurs, les entreprises sous-traitantes, et le donneur d'ordre.
Après avoir déclenché le début des travaux, l'encadrant technique réalise le suivi des opérations de retrait, et gère les travaux sous traités. Il vérifie le respect du PDRE et, en collaboration avec le donneur d'ordre, suit l'évolution du contenu des travaux. Il s'assure au fur et à mesure de l'avancement des travaux de l'adéquation entre le chiffrage et la réalisation des travaux et réalise le suivi financier. Il connaît les matériels, procédures de retrait et de décontamination liés à des chantiers complexes de technicité supérieure et vérifie leur bonne mise en œuvre. En cas de problèmes liés à l'application des processus ou à un dépassement des niveaux d'empoussièrément, il prend toutes les dispositions nécessaires, propose des solutions alternatives, met à jour le PRE ou ses avenants et transmet à l'inspection du travail, à la CARSAT/CRAMIF, le cas échéant à l'OPPBTP et à l'organisme certificateur les mises à jour. Il déclenche la facturation comme prévu au contrat, et s'assure du suivi des paiements.

Critères de performance

Les travaux sous-traités sont conformes au cahier des charges
Le PRE est appliqué dans son intégralité
Les travaux sont suivis en relation avec le donneur d'ordre
La réalisation des travaux est conforme et correspond au chiffrage
Des moyens de remédiation sont proposés et mis en place en cas de problèmes liés aux processus ou aux résultats d'empoussièrément les personnes visées par la réglementation en sont informées
Les éventuels avenants au PRE sont transmis aux organismes concernés
La métrologie fait l'objet d'un suivi et d'éventuels réajustements
La facturation est réalisée conformément au contrat
Le suivi financier permet d'évaluer le résultat au fur et à mesure de l'avancement des travaux

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	35/50

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître et les techniques, matériels et procédures de mise en œuvre d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Maîtriser et vérifier le fonctionnement de l'aéraulique de chantiers de technicité supérieure et procéder à des remédiations

Connaître la mise en œuvre et les conditions d'utilisation des différents appareils de protection respiratoires liés à des niveaux d'empoussièrement élevés

Maîtriser la mise en œuvre et le fonctionnement des installations de production et de distribution d'air respirable, procéder à des remédiations

S'assurer du respect de la V.L.E.P par la maîtrise des différentes techniques de métrologie permettant de vérifier, savoir interpréter les résultats

S'assurer de la bonne mise en œuvre d'un processus, de consignes

Gérer les travaux sous-traités

Réaliser un suivi financier

Proposer et faire appliquer des méthodes alternatives

Connaître, suivre et faire appliquer les règles de la métrologie

Déclencher la facturation, des paiements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	36/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Préparer et gérer la certification de l'entreprise pour les travaux de traitement de l'amiante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Connaître et appliquer les attendus et les étapes de la certification des entreprises prenant en charge des opérations de traitement de l'amiante prévus par les normes NF X 46-010 et NF X 46-011
Tenir à jour les registres
Déclarer les chantiers à l'organisme certificateur ainsi que les éventuelles modifications de planning
Assurer la traçabilité des chantiers
Élaborer un système documentaire (Trame de PRE, procédures, documents d'enregistrement des contrôles)
Accompagner les auditeurs lors d'un audit de chantier ou de siège
Répondre aux écarts d'audits
Tenir à jour la formation et les aptitudes du personnel
Réaliser une veille technique, réglementaire (y compris ADR)
Entretenir des relations avec les organismes de prévention (médecine du travail, inspection du travail, CARSAT/CRAMIF, OPPBTP le cas échéant, CHSCT) et avec l'organisme certificateur

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en bureau d'études, elle exige de la part de l'encadrant technique une parfaite connaissance des normes NFX 46-010 et NFX 46-011 et des procédures spécifiques de l'organisme certificateur.
L'encadrant technique est en contact régulier avec l'organisme certificateur et notamment avec les auditeurs chargés de vérifier le respect des procédures et textes.
Il entretient des relations régulières avec l'inspecteur du travail, la CARSAT/CRAMIF, l'OPPBTP le cas échéant et réalise une veille technique efficace.
Il est le garant de la certification de l'entreprise et prend toutes les dispositions nécessaires pour satisfaire aux écarts d'audits afin de maintenir la certification de l'entreprise.

Critères de performance

La certification fait l'objet d'un suivi, l'entreprise est certifiée
La traçabilité des chantiers est assurée
Les auditeurs sont accueillis et accompagnés dans leur démarche d'audit
La formation du personnel fait l'objet d'un suivi et d'une traçabilité
Les relations avec l'inspection du travail, la CARSAT/CRAMIF, l'OPPBTP le cas échéant les auditeurs et organismes certificateurs sont effectives et régulières

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître et maîtriser la réglementation amiante en vigueur
Connaître et mettre en œuvre la certification conformément aux modalités fixées par les normes NFX 46-010 et NFX 46-011
Assurer le suivi d'un dossier et prendre des mesures correctrices si nécessaire
Organiser et suivre la formation du personnel
Assurer une démarche qualité
Gérer les relations avec les différents intervenants (organisme certificateur, auditeur,)
Élaborer les documents obligatoires de manière lisible, viable, compréhensible

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	37/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Effectuer la veille réglementaire, définir l'organisation de l'activité et les moyens humains

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité du chef d'entreprise et en collaboration avec ce dernier

Mettre en place et maintenir un outil de veille réglementaire et normatif

Identifier et suivre les textes et exigences applicables en matière de travaux exposant à l'amiante ou à d'autres polluants particuliers, intégrant la protection du public, des travailleurs, de l'environnement et la gestion des déchets.

Synthétiser et diffuser les informations aux équipes et aux services en fonction des besoins

Etre l'interlocuteur privilégié des organismes de prévention (médecine du travail, inspection du travail, CARSAT/CRAMIF, OPPBTP, CHSCT, DP)

Définir :

- L'organisation de l'activité garantissant le respect de ces exigences (fonctions, compétences, responsabilité).
- Le périmètre d'activité de l'entreprise.
- Les notices de poste, s'assurer de l'aptitude et de la formation des personnels en vue de leur habilitation.

S'assurer de la gestion conforme de l'effectif de personnel dont :

- Suivi médical.
- Suivi de l'exposition.
- Formation à la sécurité, aux techniques de l'entreprise.
- S'assurer du maintien des capacités de l'entreprise en cas de carence d'activité.
- Vérifier la conformité de l'entreprise aux référentiels, notamment par l'intermédiaire d'audit interne.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au niveau de l'instance de direction de l'activité de traitement de l'amiante ou des autres polluants particuliers responsable des décisions de la définition de l'organisation, des méthodes et des moyens.

Critères de performance

L'entreprise connaît les exigences applicables

L'entreprise agit en conformité avec la réglementation et les normes applicables

La traçabilité des chantiers est assurée

La formation du personnel fait l'objet d'un suivi et d'une traçabilité

Les informations nécessaires sont fournies à l'inspection du travail la CARSAT/CRAMIF, l'OPPBTP le cas échéant

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître et maîtriser la réglementation amiante en vigueur

Assurer le suivi d'un dossier et prendre des mesures correctrices si nécessaire

Organiser et suivre la formation du personnel

Gérer les relations avec les différents intervenants (organisme certificateur, auditeur,)

Élaborer les documents obligatoires de manière lisible, viable, compréhensible

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	39/50

FICHE COMPETENCE PROFESSIONNELLE N° 13

Définir les méthodes et les moyens matériels adaptés

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Sous la responsabilité du chef d'entreprise et en collaboration avec ce dernier.
Rechercher les techniques nécessaires au traitement de l'amiante adaptées aux marchés de l'entreprise en privilégiant ceux réduisant les empoussièrlements.
Définir les processus de traitement de l'amiante.
Estimer les niveaux d'empoussièrement associés aux processus avant leur première mise en œuvre .
Suivre le cycle d'évaluation, validation des processus et classer les processus.
Mettre à jour le DUER relatif à l'activité.
Définir les méthodes et moyens de conception et de mise en œuvre de l'aéraulique des chantiers.
Définir les méthodes et moyens de conception et de mise en œuvre des installations de production et de distribution de l'air respirable pour alimenter les appareils de protection respiratoire isolants ou les TEV.
Définir, puis s'assurer de la maintenance et du contrôle des moyens matériels adaptés à l'activité : installations de décontamination, appareils déprimogènes, aspirateurs THE, combinaisons de travail, filtres, ...
Valider les documents techniques : Plan de retrait ou d'encapsulage, modes opératoires en cas d'intervention.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce au niveau de l'instance de direction de l'activité de traitement de l'amiante ou des autres polluants particulaires responsable des décisions de la définition de l'organisation, des méthodes et des moyens.

Critères de performance

Les processus sont définis, évalués et suivis
Les résultats des mesurages réglementaires sont enregistrés
Les méthodes de conception et de mise en œuvre de l'aéraulique de chantier sont définies
Les méthodes de conception et de mise en œuvre des installations de production et de distribution de l'air respirable sont définies
Les moyens matériels de l'entreprise sont définis, adaptés, maintenus et contrôlés
Les EPI fournis sont adaptés aux risques

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Connaître les principales techniques de traitement de l'amiante et des autres polluants particulaires
Maîtriser la métrologie de l'amiante et des autres polluants particulaires
Maîtriser les bilans aérauliques
Maîtriser la conception des installations de production et de distribution de l'air respirable
Maîtriser l'emploi des EPI (dont les APR et TEV)
Connaître les matériels devant subir des contrôles réglementaires et programmer les vérifications réglementairement requises

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	41/50

FICHE DES COMPETENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Savoir actualiser ses connaissances et ses compétences

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre de l'activité amiante le professionnel doit réaliser une veille technique et réglementaire afin d'assurer la continuité de la certification de son entreprise

Critères de performance

La certification est assurée à chaque audit

Les nouvelles techniques de retrait ou de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers sont identifiées et mise en œuvre selon l'opportunité.

Les nouveaux textes réglementaires sont identifiés et mis en application.

Diagnostiquer un problème et le résoudre

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre du retrait ou du traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers le professionnel doit être capable de détecter et solutionner un problème ne permettant pas d'assurer les objectifs de production dans le respect de la réglementation SS3 (Logistique, sécurité, production, relationnel, coordination...)

Critères de performance

Des solutions pérennes sont conçus et mise en oeuvre afin d'assurer la réalisation des opérations dans le respect des objectifs de production et de la réglementation amiante SS3

Évaluer des performances et/ou des résultats

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Dans le cadre des activités liées à l'amiante, le professionnel doit régulièrement vérifier le bon déroulement des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers. Pour ce faire il doit à chaque étape évaluer la performance de ses équipes et le respect de la réglementation, afin de mettre en oeuvre les bonnes pratiques pour les opérations suivantes

Critères de performance

Les moyens humains et matériels sont optimisés

Les objectifs qualitatifs et quantitatifs sont atteints

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	43/50

Diriger une équipe

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel, dans le cadre d'une relation hiérarchique, anime des équipes de production, il s'assure de la mise à disposition du matériel et matériau et fournit et explicite tous les documents et consignes nécessaires à l'atteinte des objectifs dans le respect de la législation et notamment des règles de sécurité prévues dans le PRE, PGP, et DUER. Il réalise un suivi régulier de ses équipes, conçoit et met en œuvre des solutions de remédiation en cas de problèmes, il associe en permanence ses équipes dans le choix des solutions à mettre en œuvre et a le souci de la personne, de la transparence de ses actions et du dialogue social.

Critères de performance

La production est assurée et efficace

Les objectifs sont clairs et explicites

Les problèmes sont traités au fur et à mesure en toute transparence et association avec les équipes.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	44/50

Glossaire technique

encadrant technique

APR : Appareil de protection respiratoire
ADR: Accord européen relatif au transport international des matières dangereuses par route
CARSAT:Caisse d'assurance retraite et santé au travail
CRAMIF:Caisse régionale d'assurance maladie d'île de France
CAP:Certificat d'acceptation préalable
CHSCT: Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail
OPPBT: Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
PDRE ou PRE : Plan de retrait ou d'encapsulage
PDRE : Plan de démolition, de retrait ou d'encapsulage
PDP : Plan de prévention
RFT : Rapport de fin de travaux
REX : Retour d'expérience
PPSPS : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
BSD : Bordereau de suivi des déchets
BSDA : Bordereau de suivi des déchets amiantés
PGC : Plan général de coordination
DTA : Diagnostic technique amiante
SST : Sauveteur secouriste du travail
FCR : Fibres céramiques réfractaires
D.U.E.R.P : Document unique d'évaluation des risques professionnels
MPCA : Matériaux et produits contenant de l'amiante
EPI : Équipement de protection individuelle
TEV : Tenue étanche ventilée
PRAP : Prévention des risques liés aux activités physiques
THE : Très haute efficacité
EPC : Equipements de protection collective
VLEP: Valeur limite d'exposition professionnelle

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	45/50

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	47/50

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
ETA	REAC	TP-01355	01	31/07/2018	30/09/2023	48/50

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."



REFERENTIEL D'ÉVALUATION

DU TITRE PROFESSIONNEL

Encadrant technique d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Niveau 5

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	1/34

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Encadrant technique d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Sigle du titre professionnel : ETA

Niveau : 5 (Cadre national des certifications 2019)

Code(s) NSF : 230p - Coordination de chantiers tous corps d'Etat

Code(s) ROME : I1503

Formacode : 22265

Date de l'arrêté : 20/07/2018

Date de parution au JO de l'arrêté : 28/07/2018

Date d'effet de l'arrêté : 01/01/2019

2. Modalités d'évaluation générales des titres professionnels

Les modalités d'évaluation des titres professionnels sont définies par l'arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le référentiel d'évaluation (RE) comme constitutive de la session du titre, du certificat de compétences professionnelles (CCP) ou du certificat complémentaire de spécialisation (CCS), est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury et le centre organisateur.

L'aménagement de la session d'examen pour les candidats en situation de handicap pourra s'appuyer sur le guide pratique d'aménagement des sessions d'examen disponible à l'adresse suivante : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/certification-competences-pro/titres-professionnels-373014>, rubrique textes réglementaires/documents techniques.

La proposition d'aménagement de la session d'examen est mise en œuvre en lien avec la DDETS concernée.

3 Dispositif d'évaluation spécifique pour la session du titre professionnel ETA

Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou d'un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau 3.1 « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès au titre professionnel par capitalisation de CCP sont évaluées par un jury au vu du livret de certification et d'un entretien destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	3/34

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Réaliser l'étude d'une opération de technicité courante Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou autres polluants particuliers de technicité supérieure Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante Définir les méthodes et les moyens matériels adaptés Réaliser l'étude d'une opération de technicité supérieure	01 h 00 min	Présentation d'un projet ou d'une production réalisée dans le centre de formation ou en entreprise, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session de validation Le candidat devra présenter son travail intégrant : -Un dossier concernant une opération de traitement de l'amiante de technicité courante -Un dossier concernant une opération de traitement de l'amiante de technicité supérieure Ou un dossier concernant à la fois une opération de traitement de l'amiante de technicité courante et supérieure L'ensemble du ou des dossiers présentés devront établir la mise en oeuvre des compétences correspondantes à la présentation différée d'un projet Le jury pose les questions qu'il estime nécessaire à l'évaluation du candidat et reporte sur la grille d'évaluation les résultats
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante Effectuer la réception du chantier Effectuer la veille réglementaire, définir l'organisation de l'activité et les moyens humains Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers Préparer et gérer la certification de l'entreprise pour les travaux de traitement de l'amiante Préparer le démarrage de l'opération de traitement	00 h 30 min	Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Encadrant technique SS3 » conforme à l'arrêté du 23 février 2012..l'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences Le jury lors de l'entretien technique évalue la compétence «Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers, préparer le démarrage de l'opération de traitement, effectuer la réception du chantier, effectuer la veille réglementaire, définir l'organisation de l'activité et les moyens humains, Préparer et gérer la certification de l'entreprise»
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés	00 h 40 min	Le questionnaire professionnel est réalisé collectivement par tous les candidats de la session immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes. Le jury récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour correction
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel. (10 mn)
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 30 min	

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	4/34

Précisions pour le candidat VAE :

Le centre organisateur informe le candidat de la présence obligatoire de son attestation de compétences "encadrant technique de chantier SS3" conforme à l'arrêté du 23/02/2012 et en cours de validité lors de la session de certification.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	5/34

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante					
Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante	Présence de l'attestation de compétence réglementaire « Encadrant technique SS3 » conforme à l'arrêté du 23/02/2012	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser l'étude d'une opération de technicité courante	L'étude de l'opération est précise et décrit parfaitement la phase opérationnelle Les processus de traitement des MPCA sont précis et réalisables Les niveaux d'empoussièrement prévus correspondent à la réalité des mesures effectuées Le bilan aéraulique prévisionnel permet de répondre aux besoins réels Les mesurages réglementairement requis sont programmés et commandés auprès d'un organisme accrédité Le matériel et l'outillage sont présents sur le chantier et en nombre suffisant Le traitement des déchets est anticipé, toutes les démarches administratives réalisées L'entreprise réalise les travaux dans le cadre de ses qualifications et possibilités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération	Le cahier des charges des travaux sous traités est précis et conforme à la réalité Le plan de retrait respecte la législation et est explicite Les tâches s'enchaînent conformément au planning prévu Le programme de prélèvements est efficace et permet de connaître précisément les niveaux d'empoussièrement, de s'assurer du respect de la VLEP en matière d'amiante ainsi que du non-dépassement du seuil inscrit au code de la santé publique Le PRE est conforme à la législation en vigueur et transmis aux organismes institutionnels	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	6/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers	<p>Le PRE et son contenu sont connus et compris de l'encadrant de chantier</p> <p>Le contenu du projet et ses spécificités sont connus de l'encadrant de chantier</p> <p>Le contenu du PGC, et du PPSPS ou du PDP est connu et compris de l'encadrant de chantier</p> <p>Le contenu du DTA, du repérage avant travaux des MPCA ou du repérage avant démolition est connu et compris de l'encadrant de chantier</p> <p>Les différents interlocuteurs sont identifiés par l'encadrant de chantier</p> <p>Les différentes zones sont identifiées et matérialisées</p> <p>Les plans d'organisation de la prévention (PRE, PPSPS ou PDP) sont conformes et opérationnels</p> <p>Les consignes sont respectées</p> <p>Les objectifs sont atteints</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer le démarrage de l'opération de traitement	<p>La législation sur le traitement et le transport des déchets amiantés est respectée</p> <p>Le laboratoire accrédité pour réaliser les prélèvements et analyses est mandaté, sa mission clairement définie</p> <p>Les matériels et consommables sont livrés conformément aux consignes et aux délais prévus</p> <p>Le matériel de location est présent, les modalités de sa décontamination et de sa restitution sont fixées, en lien avec l'encadrant de chantier, avec le loueur et formalisées dans une convention</p> <p>Le personnel est en nombre suffisant et ses qualifications sont adaptées aux caractéristiques de l'opération</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	7/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante	<p>Les travaux sous-traités sont conformes au cahier des charges</p> <p>Le PRE est appliqué dans son intégralité</p> <p>Les travaux sont suivis en relation avec le donneur d'ordre</p> <p>La réalisation des travaux est conforme et correspond au chiffrage</p> <p>Des moyens de remédiation sont proposés et mis en place en cas de problèmes liés aux processus ou aux résultats d'empoussièremment, les personnes visées par la réglementation en sont informées</p> <p>Les éventuels avenants au PRE sont transmis aux organismes concernés</p> <p>La métrologie fait l'objet d'un suivi et d'éventuels réajustements</p> <p>La facturation est réalisée conformément au contrat</p> <p>Le suivi financier permet d'évaluer le résultat au fur et à mesure de l'avancement des travaux</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer la réception du chantier	<p>La restitution est conforme, l'absence de fibres résiduelles d'amiante est constatée</p> <p>La réception du chantier est conforme à la procédure, sans réserve</p> <p>Le rapport de fin de travaux est complet et remis au client</p> <p>Des actions de remédiation sont déclenchées en cas de réserves</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés	<p>Les différents registres et documents sont renseignés et archivés (REX, RFT...)</p> <p>La facturation est à jour</p> <p>La procédure de traitement des déchets est respectée, les BSD et BSDA sont retournés et transmis au donneur d'ordre</p> <p>Le bilan financier définitif est positif</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure					
Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante	Présence de l'attestation de compétence réglementaire « Encadrant technique SS3 » conforme à l'arrêté du 23/02/2012	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	8/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser l'étude d'une opération de technicité supérieure	<p>L'étude de l'opération est précise et décrit parfaitement la phase opérationnelle</p> <p>Les processus de traitement des MPCA sont précis et réalisables</p> <p>Les niveaux d'empoussièrément prévus correspondent à la réalité des mesures effectuées</p> <p>Le bilan aérodynamique prévisionnel permet de répondre aux besoins réels</p> <p>Le matériel et l'outillage sont présents sur le chantier et en nombre suffisant</p> <p>Le traitement des déchets est anticipé, toutes les démarches administratives réalisées</p> <p>L'évaluation des risques est réalisée,</p> <p>L'entreprise réalise les travaux dans le cadre de ses qualifications et possibilités</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération	<p>Le cahier des charges des travaux sous traités est précis et conforme à la réalité</p> <p>Le plan de retrait respecte la législation et est explicite</p> <p>Les tâches s'enchaînent conformément au planning prévu</p> <p>Le programme de prélèvements est efficace et permet de connaître précisément les niveaux d'empoussièrément, de s'assurer du respect de la VLEP en matière d'amiante ainsi que du non-dépassement du seuil inscrit au code de la santé publique</p> <p>Le PRE est conforme à la législation en vigueur et transmis aux organismes institutionnels</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	9/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers	<p>Le PRE et son contenu sont connus et compris de l'encadrant de chantier</p> <p>Le contenu du projet et ses spécificités sont connus de l'encadrant de chantier</p> <p>Le contenu du PGC, et du PPSPS ou du PDP est connu et compris de l'encadrant de chantier</p> <p>Le contenu du DTA, du repérage avant travaux des MPCA ou du repérage avant démolition est connu et compris de l'encadrant de chantier</p> <p>Les différents interlocuteurs sont identifiés par l'encadrant de chantier</p> <p>Les différentes zones sont identifiées et matérialisées</p> <p>Les plans d'organisation de la prévention (PRE, PPSPS ou PDP) sont conformes et opérationnels</p> <p>Les consignes sont respectées</p> <p>Les objectifs sont atteints</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer le démarrage de l'opération de traitement	<p>La législation sur le traitement et le transport des déchets amiantés est respectée</p> <p>Le laboratoire accrédité pour réaliser les prélèvements et analyses est mandaté, sa mission clairement définie</p> <p>Les matériels et consommables sont livrés conformément aux consignes et aux délais prévus</p> <p>Le matériel de location est présent, les modalités de sa décontamination et de sa restitution sont fixées, en lien avec l'encadrant de chantier, avec le loueur et formalisées dans une convention</p> <p>Le personnel est en nombre suffisant et ses qualifications sont adaptées aux caractéristiques de l'opération</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	10/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou autres polluants particuliers de technicité supérieure	<p>Les travaux sous-traités sont conformes au cahier des charges</p> <p>Le PRE est appliqué dans son intégralité</p> <p>Les travaux sont suivis en relation avec le donneur d'ordre</p> <p>La réalisation des travaux est conforme et correspond au chiffrage</p> <p>Des moyens de remédiation sont proposés et mis en place en cas de problèmes liés aux processus ou aux résultats d'empoussièremement les personnes visées par la réglementation en sont informées</p> <p>Les éventuels avenants au PRE sont transmis aux organismes concernés</p> <p>La métrologie fait l'objet d'un suivi et d'éventuels réajustements</p> <p>La facturation est réalisée conformément au contrat</p> <p>Le suivi financier permet d'évaluer le résultat au fur et à mesure de l'avancement des travaux</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer la réception du chantier	<p>La restitution est conforme, l'absence de fibres résiduelles d'amiante est constatée</p> <p>La réception du chantier est conforme à la procédure, sans réserve</p> <p>Le rapport de fin de travaux est complet et remis au client</p> <p>Des actions de remédiation sont déclenchées en cas de réserves</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés	<p>Les différents registres et documents sont renseignés et archivés (REX, RFT...)</p> <p>La facturation est à jour</p> <p>La procédure de traitement des déchets est respectée, les BSD et BSDA sont retournés et transmis au donneur d'ordre</p> <p>Le bilan financier définitif est positif</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	11/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Définir l'organisation, les méthodes et les moyens techniques permettant les opérations de traitement					
Préparer et gérer la certification de l'entreprise pour les travaux de traitement de l'amiante	La certification fait l'objet d'un suivi, l'entreprise est certifiée pour la réalisation des travaux de traitement de l'amiante La traçabilité des chantiers est assurée Les auditeurs sont accueillis et accompagnés dans leur démarche d'audit La formation du personnel fait l'objet d'un suivi et d'une traçabilité Les relations avec l'inspection du travail, la CARSAT/CRAMIF, l'OPPBT le cas échéant les auditeurs et organismes certificateurs sont effectives et régulières	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Effectuer la veille réglementaire, définir l'organisation de l'activité et les moyens humains	L'entreprise connaît les exigences applicables L'entreprise agit en conformité avec la réglementation et les normes applicables La traçabilité des chantiers est assurée Les auditeurs sont accueillis et accompagnés dans leur démarche d'audit La formation du personnel fait l'objet d'un suivi et d'une traçabilité Les informations nécessaires sont fournies à la CARSAT/CRAMIF, l'OPPBT le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Définir les méthodes et les moyens matériels adaptés	Les processus sont définis, évalués et suivis Les résultats des mesures réglementairement requises sont enregistrés Les méthodes de conception et de mise en œuvre de l'aéraulique de chantier sont définies Les méthodes de conception et de mise en œuvre des installations de production et de distribution de l'air respirable sont définies Les moyens matériels de l'entreprise sont définis, adaptés, maintenus et contrôlés Les EPI fournis sont adaptés aux risques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante	Présence de l'attestation de compétence réglementaire « Encadrant technique SS3 » conforme à l'arrêté du 23/02/2012	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	12/34

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Obligations réglementaires le cas échéant : Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 (Protection des travailleurs) et ses arrêtés d'application					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	13/34

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Savoir actualiser ses connaissances et ses compétences	Effectuer la veille réglementaire, définir l'organisation de l'activité et les moyens humains
	Préparer et gérer la certification de l'entreprise pour les travaux de traitement de l'amiante
	Préparer le démarrage de l'opération de traitement
	Réaliser l'étude d'une opération de technicité courante
	Réaliser l'étude d'une opération de technicité supérieure
	Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération
	Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou autres polluants particuliers de technicité supérieure
	Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante
	Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés
	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante
Diagnostiquer un problème et le résoudre	Effectuer la réception du chantier
	Réaliser l'étude d'une opération de technicité courante
	Réaliser l'étude d'une opération de technicité supérieure
	Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou autres polluants particuliers de technicité supérieure
	Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante
Évaluer des performances et/ou des résultats	Effectuer la réception du chantier
	Réaliser l'étude d'une opération de technicité courante
	Réaliser l'étude d'une opération de technicité supérieure
	Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou autres polluants particuliers de technicité supérieure
	Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante
Diriger une équipe	Définir les méthodes et les moyens matériels adaptés
	Préparer le démarrage de l'opération de traitement
	Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers
	Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou autres polluants particuliers de

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	14/34

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	technicité supérieure Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre ETA

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury procède à la correction du questionnaire professionnel, évalue le travail réalisé lors de la présentation du projet différé, réalise l'entretien technique puis termine par l'entretien final

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de professionnels titulaires d'une attestation de compétences valide dans leur domaine de compétences (encadrant technique)

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	15/34

REFERENTIEL D'ÉVALUATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Encadrant technique d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	17/34

CCP

Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Detail de l'organisation de l'épreuve			
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Réaliser l'étude d'une opération de technicité courante Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante	00 h 45 min	Présentation d'un projet ou d'une production réalisé dans le centre de formation ou en entreprise, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session de validation Le candidat devra présenter un dossier concernant une opération de traitement de l'amiante de technicité courante Le dossier devra établir la mise en oeuvre des compétences correspondantes à la présentation différée d'un projet Le jury pose les questions qu'il estime nécessaire à l'évaluation du candidat et reporte sur la grille d'évaluation les résultats.			
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante Effectuer la réception du chantier Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers Préparer le démarrage de l'opération de traitement	00 h 30 min	Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Encadrant technique SS3 », conforme à l'arrêté du 23 février 2012..l'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences Le jury questionne le candidat et évalue les compétences :			
SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	19/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers Préparer le démarrage de l'opération de traitement Effectuer la réception du chantier
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel est réalisé collectivement par tous les candidats de la session immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes. Le jury récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour correction.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 45 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers de technicité courante

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury procède à la correction du questionnaire professionnel, évalue le travail réalisé lors de la présentation du projet différé, réalise puis l'entretien technique

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de professionnels titulaires d'une attestation de compétences SS3 conforme à l'arrêté du 23/02/2012, valide dans leur domaine de compétences (encadrant technique)

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	20/34

CCP

Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve			
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Réaliser la préparation administrative et technique de l'opération Réaliser le suivi des opérations de traitement de l'amiante ou autres polluants particuliers de technicité supérieure Réaliser l'étude d'une opération de technicité supérieure	00 h 45 min	Présentation d'un projet ou d'une production réalisé dans le centre de formation ou en entreprise, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session de validation Le candidat devra présenter un dossier concernant une opération de traitement de l'amiante de technicité supérieure Le dossier devra établir la mise en oeuvre des compétences correspondantes à la présentation différée d'un projet Le jury pose les questions qu'il estime nécessaire à l'évaluation du candidat et reporte sur la grille d'évaluation les résultats.			
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :						
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante Effectuer la réception du chantier Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers Préparer le démarrage de l'opération de traitement	00 h 30 min	Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Encadrant technique » SS3 » conforme à l'arrêté du 23 février 2012..l'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences			
SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	21/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
			Le jury questionne le candidat et évalue les compétences : Présenter le projet à l'encadrant de chantier et à des tiers Préparer le démarrage de l'opération de traitement Effectuer la réception du chantier
▪ Questionnaire professionnel	Réaliser les démarches de clôture, de traçabilité et de rendu compte des travaux réalisés	00 h 30 min	Le questionnaire professionnel est réalisé collectivement par tous les candidats de la session immédiatement après l'ouverture des plis et la remise individuelle du dossier candidat et de ses annexes. Le jury récupère l'ensemble des questionnaires à l'issue du temps imparti, pour correction
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 45 min	

Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session :

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réaliser l'étude et piloter une opération de traitement de l'amiante et d'autres polluants particuliers de technicité supérieure

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 45 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury procède à la correction du questionnaire professionnel, évalue le travail réalisé lors de la présentation du projet différé, puis réalise l'entretien technique

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	22/34

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de professionnels titulaires d'une attestation de compétences SS3 conforme à l'arrêté du 23/02/2012, valide dans leur domaine de compétences (encadrant technique)

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	23/34

CCP

Définir l'organisation, les méthodes et les moyens techniques permettant les opérations de traitement

Les compétences des candidats pour l'accès au CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) Des modalités d'évaluation présentées dans le tableau « Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve » ci-dessous.
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Définir les méthodes et les moyens matériels adaptés	00 h 40 min	Présentation d'un projet ou d'une production réalisé dans le centre de formation ou en entreprise, le candidat prépare ce projet ou cette production en amont de la session de validation Le candidat devra présenter son travail intégrant : -Un dossier concernant une opération de traitement de l'amiante de technicité courante -Un dossier concernant une opération de traitement de l'amiante de technicité supérieure Ou un dossier concernant à la fois une opération de traitement de l'amiante de technicité courante et supérieure L'ensemble du ou des dossiers présentés devront établir la mise en oeuvres des compétences correspondantes à la présentation différée d'un projet Le jury pose les questions qu'il estime nécessaire à l'évaluation du candidat et reporte sur la grille d'évaluation les résultats
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	25/34

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien technique 	Satisfaire aux attendus de la formation réglementaire à la prévention des polluants particuliers dont la formation SS3 « encadrant technique » pour l'amiante Effectuer la veille réglementaire, définir l'organisation de l'activité et les moyens humains Préparer et gérer la certification de l'entreprise pour les travaux de traitement de l'amiante	00 h 20 min	Le jury vérifie la présence de l'attestation de compétences réglementaire « Encadrant technique SS3 » conforme à l'arrêté du 23 février 2012..l'obtention du TP ou d'un CCP est soumise à la présence de cette attestation de compétences Le jury lors de l'entretien technique évalue la compétence " effectuer la veille réglementaire, définir l'organisation de l'activité et les moyens humains, Préparer et gérer la certification de l'entreprise"
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire professionnel 	Sans objet		Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement à partir de production(s) 	Sans objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		01 h 00 min	

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Définir l'organisation, les méthodes et les moyens techniques permettant les opérations de traitement

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 00 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury évalue le travail réalisé lors de la présentation du projet différé, et réalise l'entretien technique

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Le jury est composé de professionnels titulaires d'une attestation de compétences valide dans leur domaine de compétences (encadrant technique)

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	26/34

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Encadrant technique d'une opération de traitement de l'amiante ou d'autres polluants particuliers

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session	Plateau technique certifié SS3, conforme à l'arrêté du 23 février 2012 et à ses éventuelles évolutions réglementaires Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Sans objet
Entretien technique	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Sans objet
Questionnaire professionnel	Une salle équipée de tables et chaises en quantité suffisante pour 10 candidats.	Sans objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises. Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	27/34

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
-------------	--------	-------------	--	--------------

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	28/34

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	29/34

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel d'évaluation (RE)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel d'évaluation.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel d'évaluation. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer que le candidat possède :

- la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
ETA	RE	TP-01355	01	28/07/2018	30/09/2023	31/34

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

